



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril, à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, le Président :

Etaient présents : Les délégués des communes de :

ANGE	JOUAN Daniel (<i>suppléant</i>)		SARTORI Philippe
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	BOUIER Sylvie
			LELIEVRE Jean-Jacques
		OISLY	DANIAU Florence
CHATILLON/CHER	JULIEN Pierre	OUCHAMPS	SIMON André
	LHUILIER Laure		BERTHAULT Jean-Louis
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie (<i>suppléante</i>)	PONTLEVOY	OLIVIER Christine
CHISSAY-EN-TOURAIN	PLASSAIS Philippe		
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	POUILLE	GOUTX Alain
CONTRES	BRAULT Jean-Luc	ROUGEOU	---
	DELORD Martine	SAINT-AIGNAN/CHER	SAUQUET Claude
			GOMES DE SA Zita
	TURGIS Isabelle	SAINT-GEORGES/CHER	TROTIGNON Xavier
COLLIN Guillaume	PAOLETTI Jacques		
			ROBIN Jacqueline

COUDES	PENNEQUIN Elisabeth	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	HOURY Vincent (<i>suppléant</i>)
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre	SAINT-ROMAIN/CHER	---
FAVEROLLES/CHER	GIRAULT Bernard	SASSAY	TURMEAUX Sylviane
FEINGS	MICHOT Karine	SEIGY	---
FOUGERES/BIEVRE	MARTELLIERE Éric	SELLES/CHER	MONCHET Francis
FRESNES	RILLET Patricia (<i>suppléante</i>)		---
GY-EN-SOLOGNE	COLONNA Anne-Marie		---
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François		COCHETON Stella
MAREUIL/CHER	ALMYR Jean-Claude		BERNARD Bruno
MEHERS	CHARBONNIER François		---
MEUSNES	SINSON Daniel	SOINGS/EN-SOLOGNE	BIETTE Bernard
MONTHOU-SUR/CHER	MARINIER Jean-François		DELALANDE Anne-Marie
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	COURTAULT Pascal	THENAY	ROINSOLLE Daniel
	LANGLAIS Pierre	THESEE	CHARLUTEAU Daniel
	DUMONT-DAYOT Michel		
	FIDRIC Dominique	VALLIERES-LES-GRANDES	LE FRENE Patrick
	SIMIER Claude		

Etaient absents excusés : Les délégués des Communes de : ANGE : M. DEFORGES Jacky – CHEMERY : Mme CHARLES Françoise – FRESNES : M. DYE Jean-Marie – ROUGEOU : Mme JOULAN Bénédite – SAINT-GEORGES/CHER : M. GAUTHIER Philippe – SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : M. CHARRET Bernard – SAINT-ROMAIN/CHER : M. TROTIGNON Michel – SEIGY : M. BOIRE Jacky – SELLES/CHER : Mme LATOUR Martine - M. MARGOTTIN Gérard – Mme BOYER Danielle –

Absents ayant donné procuration :

M. GAUTHIER Philippe à M. PAOLETTI Jacques – Mme LATOUR Martine à M. MONCHET Francis – M. MARGOTTIN Gérard à Mme COCHETON Stella – Mme BOYER Danielle à Mme COLONNA Anne-Marie
Monsieur GOSSEAUME est sorti à 19 h 30 après le vote des budgets et a donné pouvoir à Mme PENNEQUIN Elisabeth.
Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a quitté la séance pour le vote des Comptes Administratifs.
Madame MICHOT Karine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée réunie pour le Conseil communautaire au sein de la salle des fêtes de Contres.

Puis il demande au Conseil si des observations sont à apporter au compte-rendu de la dernière séance communautaire. Le Conseil l'entérine à l'unanimité.

Il rend ensuite compte des décisions qu'il a prises, depuis le dernier Conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont conférées.

Ces décisions sont les suivantes :

Décision N° 13/2018 : AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADAPEI 41 - 41700 CONTRES

Un avenant au bail commercial sera signé avec l'association **ADAPEI 41** afin d'ajouter l'occupation de la cellule sise 20, rue de la Fosse Mardeau à Contres (41700) comportant un atelier d'une superficie de 382,36 m² et une mezzanine de 94,82 m², à compter du 1^{er} mai 2018. A compter de cette date, le loyer mensuel complémentaire sera fixé à **400,00 € HT** (480,00 € TTC) soit un loyer total annuel (2018) d'un montant de **27 200,00 € HT** (32 640,00 € TTC), payable d'avance et trimestriellement. **A compter du 1^{er} janvier 2019**, le loyer mensuel complémentaire sera fixé à **1 200 € HT** (1 440,00 € TTC) soit un loyer total annuel fixé à **38 400,00 € HT** (46 080,00 € TTC), payable par avance en quatre (4) termes égaux de 9 600,00 € HT chacun.

Décision N° 14/2018 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN VILLAGE ARTISANS A SAINT AIGNAN (41110)

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction citée en objet sera signé avec la **SELARL CABINET D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**, 8 Avenue Cher Sologne, Selles-sur-Cher (41130) pour une mission complète (APS/APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) et selon la rémunération suivante, calculée sur un coût prévisionnel de travaux d'un montant de **700 000,00 € HT** :

- **Montant des honoraires (8% du coût prévisionnel) : 56 000,00 € HT**
- **TVA (20%) : 11 200,00 €**
- **Coût total de la prestation : 67 200,00 € TTC.**

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget annexe «Bâtiment Relais» 41009, Opération 201802, Imputation : 2313, Service : 904.

Décision N° 15/2018 : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°2 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES PORTANT SUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SISE A CHISSAY-EN-TOURAINÉ

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec l'Association **TSIGANE HABITAT** sise 303, rue Giraudeau, BP 75825, TOURS CEDEX (37058) afin de rétablir le temps de présence du gestionnaire aux 35 heures par semaine prévues contractuellement, **à compter du 16 avril 2018**.

Décision N° 16/2018 : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF AU NETTOYAGE ET VITRERIE DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Un acte modificatif n°1 au marché sera signé avec la société **ONET SERVICES**, 9 rue des Arches, ZAC des Guiguières, BLOIS (41000) d'un montant de – **218,65 €** soit - 262,38 € TTC (TVA 20% : -43,73 €) correspondant au retrait du nettoyage et vitrerie dans les anciens bureaux situés 15 D, rue des Entrepreneurs à Contres et à l'intégration des bureaux situés 10, rue de la Fosse Mardeau, et ce à compter du **3 avril 2018**.

Puis Monsieur le Président sollicite ensuite les élus pour l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- **Compétence santé : mandat spécial pour le déplacement d'élus pour un voyage d'études en Roumanie ainsi que le remboursement des frais de voyage pour une personne qualifiée invitée à les accompagner.**
- **Convention d'objectifs entre l'Association Familles Rurales de Pontlevoy et la Communauté de Communes Val de Cher-Controis -**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ces modifications apportées à l'ordre du jour de la séance communautaire.

Puis il délibère sur les dossiers suivants :

Affaires Générales

1. RAPPORT SPINETTA – NON AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre de la réforme de la SNCF, suite au rapport SPINETTA «pour l'avenir du transport ferroviaire français», remis à sa demande au gouvernement le 15 février 2018 et préconisant entre autres la fin des investissements sur le réseau ferroviaire régional et sa fermeture annoncée, le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Monsieur François Bonneau, sollicite dans la continuité du vœu voté à l'unanimité en séance plénière le 22 février 2018 par les élus régionaux le soutien de cette initiative au titre de la solidarité entre territoires, une prise de décision similaire en Conseil communautaire.

L'objectif est d'adresser un message clair au gouvernement afin d'éviter un désengagement total de l'Etat sur les lignes dites « petites ». Le Conseil, **à l'unanimité**, dénonce les propositions du rapport SPINETTA sur l'abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

Finances

Puis, Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-présidente en charge des finances, prend la parole et présente à l'Assemblée l'ensemble du volet financier sur lequel chaque élu devra statuer.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) DRESSÉS PAR MONSIEUR VIGUIE THIERRY, TRÉSORIER DE CONTRES

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Principal, et des budgets annexes – Maison de Santé Pluridisciplinaire- Village-artisans- Bâtiments relais – Locaux commerciaux sur les deux ex-Communautés – ZA des Barreliers-Doulain- ZA des Barreliers-Grand-Mont – ZAE Grille – Midi – ZA Saint-Aignan-sur-Cher – ZA les Avenettes – ZA Selles-sur-Cher- ZA Noyers-sur-Cher - Spanc sur le territoire du Val de Cher-Controis et du Cher à la Loire, Gendarmerie, EPIC Office de Tourisme Val de Cher-Controis, Aménagement de zones (ex-Communauté Cher à la Loire), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- **Après** s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- **Considérant** que toutes les opérations sont régulièrement et bien justifiées,
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du budget principal et budgets annexes de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes précités, dressés pour l'exercice 2017, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

- **Vu** l'article L 2121-14 le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** que Mme Elisabeth PENNEQUIN, 1ère Vice-présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- **Considérant** que Monsieur Jean-Luc BRAULT, Président, s'est retiré de la séance lors du vote relatif à l'adoption du compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis,
- **Vu** le compte de gestion 2017 du budget principal de la communauté de Communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire et des budgets annexes dressés par le trésorier,
- **Après** présentation par Mme Elisabeth PENNEQUIN, Vice-présidente aux Finances, des écritures du compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes,

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve, le compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes suivants : Spanc sur le territoire du Controis et du Cher à la Loire - ZA des Barreliers-Doulain - ZA des Barreliers-Grand-Mont - Village-artisans - ZA les Avenettes - ZA Selles-sur-Cher – ZAE Grille Midi-Bâtiments relais – Locaux commerciaux sur le territoire du Controis et du Cher à la Loire – Gendarmerie-Aménagement de zones - ZA Saint-Aignan – ZA Noyers-sur-Cher - Maison de Santé Pluridisciplinaire (MPS) – Office de tourisme Val de Cher-Controis, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	21 608 749,97	26 766 998,73	6 026 440,56	5 361 406,05
opérations d'ordre	1 099 455,17	135 078,52	135 078,52	1 099 455,17
Total Cumulé	22 708 205,14	26 902 077,25	6 161 519,08	6 460 861,22
Résultat de l'exercice 2017		4 193 872,11		299 342,14
Résultat Antérieur 2016		7 159 129,62		400 558,36
Résultat réel		11 353 001,73		699 900,50
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	12 052 902,23			

SPANC Communauté de communes Val de Cher-Controis sur le territoire du Controis

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	123 527,75	133 783,59	76 052,62	100 341,27
opérations d'ordre	3 413,20			3 413,20
Total Cumulé	126 940,95	133 783,59	76 052,62	103 754,47
Résultat de l'exercice 2017		6 842,64		27 701,85
Résultat Antérieur 2016		6 457,49		16 362,56
Résultat réel		13 300,13		44 064,41
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	57 364,54			

SPANC de l'ex-Communauté de communes du Cher à la Loire

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	420,56			
opérations d'ordre				
Total Cumulé	420,56	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2017		-420,56		0,00
Résultat Antérieur 2016		8 565,84		4 792,76
Résultat réel		8 145,28		4 792,76
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	12 938,04			

ZA des Barreliers Doulain

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles				
opérations d'ordre	1 750 779,57	1 750 779,57	1 750 779,57	1 750 779,57
Total Cumulé	1 750 779,57	1 750 779,57	1 750 779,57	1 750 779,57
Résultat de l'exercice 2017		0,00		0,00
Résultat Antérieur 2016		1 809 453,43	1 750 779,57	
Résultat réel		1 809 453,43	-1 750 779,57	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	58 673,86			

ZA des Barreliers Grand Mont

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	1 225,30			
opérations d'ordre	482 284,86	483 510,16	483 510,16	482 284,86
Total Cumulé	483 510,16	483 510,16	483 510,16	482 284,86
Résultat de l'exercice 2017		0,00		-1 225,30
Résultat Antérieur 2016		15 948,48	482 284,86	
Résultat réel		15 948,48	-483 510,16	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-467 561,68			

Village Artisans

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	179 169,93	639 864,36	907 325,57	31 974,71
opérations d'ordre	476 530,50	15 997,00	15 997,00	476 530,50
Total Cumulé	655 700,43	655 861,36	923 322,57	508 505,21
Résultat de l'exercice 2017		160,93		-414 817,36
Résultat Antérieur 2016		844,25		827 751,37
Résultat réel		1 005,18	-414 817,36	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-413 812,18			

ZA les Avenettes

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles				
opérations d'ordre				
Total Cumulé	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2017		0,00		0,00
Résultat Antérieur 2016		213 442,64		
Résultat réel		213 442,64	0,00	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	213 442,64			

ZA Selles-sur-Cher

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	3 949,29	48 000,00		
opérations d'ordre	48 000,00	3 949,29	3 949,29	48 000,00
Total Cumulé	51 949,29	51 949,29	3 949,29	48 000,00
Résultat de l'exercice 2017		0,00		44 050,71
Résultat Antérieur 2016			731 070,16	
Résultat réel		0,00	-687 019,45	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-687 019,45			

ZAE Grille Midi

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles		348,00		
opérations d'ordre	356 300,13	356 300,13	356 300,13	356 300,13
Total Cumulé	356 300,13	356 648,13	356 300,13	356 300,13
Résultat de l'exercice 2017		348,00		0,00
Résultat Antérieur 2016		45 443,00	356 300,13	
Résultat réel		45 791,00	-356 300,13	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-310 509,13			

Bâtiments relais

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	73 258,39	195 744,44	1 334 559,83	167 502,51
opérations d'ordre	46 653,00	911,00	911,00	46 653,00
Total Cumulé	119 911,39	196 655,44	1 335 470,83	214 155,51
Résultat de l'exercice 2017		76 744,05		-1 121 315,32
Résultat Antérieur 2016				432 937,19
Résultat réel		76 744,05	-688 378,13	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-611 634,08			

Locaux commerciaux

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles			136 438,34	
opérations d'ordre				
Total Cumulé	0,00	0,00	136 438,34	0,00
Résultat de l'exercice 2017		0,00		-136 438,34
Résultat Antérieur 2016		1 822,87		136 438,34
Résultat réel		1 822,87	0,00	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	1 822,87			

Locaux commerciaux de l'ex-Communauté de Communes du Cher à la Loire

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	7 453,45	25 451,88		
opérations d'ordre	50 535,00			50 535,00
Total Cumulé	57 988,45	25 451,88	0,00	50 535,00
Résultat de l'exercice 2017		-32 536,57		50 535,00
Résultat Antérieur 2016		44 090,45		
Résultat réel		11 553,88	50 535,00	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	62 088,88			

Gendarmerie

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	10 244,98	188 474,47	471 896,43	335 620,76
opérations d'ordre				
Total Cumulé	10 244,98	188 474,47	471 896,43	335 620,76
Résultat de l'exercice 2017		178 229,49		-136 275,67
Résultat Antérieur 2016	1 352,80		519 386,12	
Résultat réel		178 229,49	-136 275,67	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	41 953,82			

Aménagement de Zones

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	30 917,07	8 163,54		23 000,00
opérations d'ordre		22 753,53	22 753,53	
Total Cumulé	30 917,07	30 917,07	22 753,53	23 000,00
Résultat de l'exercice 2017		0,00		246,47
Résultat Antérieur 2016				
Résultat réel		0,00	246,47	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	246,47			

ZA Saint-Aignan-sur-Cher

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	11 585,71		61 400,81	
opérations d'ordre	11 585,71	23 171,42	11 585,71	
Total Cumulé	23 171,42	23 171,42	72 986,52	0,00
Résultat de l'exercice 2017		0,00		-72 986,52
Résultat Antérieur 2016		56 327,90	683,72	
Résultat réel		56 327,90	-73 670,24	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-17 342,34			

ZA Noyers-sur-Cher

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	205,80		2 946,76	
opérations d'ordre	205,80	411,60	205,80	
Total Cumulé	411,60	411,60	3 152,56	0,00
Résultat de l'exercice 2017		0,00		-3 152,56
Résultat Antérieur 2016		80 876,91	102 699,64	
Résultat réel		80 876,91	-105 852,20	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-24 975,29			

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	59 882,18	122 803,42	1 201 107,26	628 811,95
opérations d'ordre	56 817,00	22 330,67	22 330,67	56 817,00
Total Cumulé	116 699,18	145 134,09	1 223 437,93	685 628,95
Résultat de l'exercice 2017		28 434,91		-537 808,98
Résultat Antérieur 2016				208 627,04
Résultat réel		28 434,91	-537 808,98	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	-509 374,07			

Office de Tourisme de la Communauté de communes Val de Cher-Controis

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
opérations réelles	216 069,02	221 082,71		
opérations d'ordre				
Total Cumulé	216 069,02	221 082,71	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2017		5 013,69		0,00
Résultat Antérieur 2016		156 583,13		
Résultat réel		161 596,82	0,00	
Résultat global Excédent	161 596,82			
hors restes à réaliser				

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Après avoir entendu les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes susvisés, Constatant que les comptes administratifs sont ainsi détaillés :

Budgets	Opérations	Communauté de Communes	
		Val de cher-Controis	Cher à la loire
PRINCIPAL	un excédent cumulé de fonctionnement de : un excédent d'investissement un solde négatif de restes à réaliser de :	11 353 001.73 € 699 900.50 € - 2 540 831.12 €	
SPANC sur le territoire	un excédent cumulé de fonctionnement de un excédent cumulé d'investissement de un solde négatif des restes à réaliser de pas de restes à réaliser de	13 300.13 € 27 701.85 € -1 140.00 € pas d'affectation	8 145.28 € 4 792.76 € --- 0.00 € pas d'affectation
VILLAGE ARTISANS	un excédent cumulé de fonctionnement de un excédent cumulé d'investissement de un solde négatif de restes à réaliser	1 005.18 € 412 934.01 € - 1 085 192.79 €	
MSP	un excédent cumulé de fonctionnement de un excédent cumulé d'investissement de un solde positif de restes à réaliser de pas de restes à réaliser de	28 434.91 € - 329 181.94 € 350 653.00 € pas d'affectation obligatoire	
LOCAUX COMMERCIAUX	un excédent cumulé de fonctionnement de un solde d'investissement cumulé de pas de restes à réaliser de	1 822.87 € 0.0 € 0.0 € pas d'affectation obligatoire	11 553.88 € 50 535.00 € 0.00 € pas d'affectation
BATIMENTS RELAIS	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de un solde négatif de restes à réaliser	76 744.05 € -688 378.13 € 950 729.14 € pas d'affectation obligatoire	
GENDARMERIE	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de un solde positif de restes à réaliser	176 876.69 € -655 661.79 € 504 062.17 €	
SPA OFFICE DE TOURISME	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de pas de restes à réaliser	161 596.82 € 0.00 € 0.00 € pas d'affectation obligatoire	

Le Conseil constate à l'unanimité, qu'il n'y a pas d'affectations sur les budgets annexes suivants : SPANC Val de Cher-Controis et Cher à la Loire, MSP, locaux commerciaux sur l'ex territoire Val de Cher-Controis et l'ex territoire Cher à la Loire, bâtiments relais, EPIC Office de tourisme Val de Cher-Controis puis décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

✓ **BUDGET PRINCIPAL**

- à titre obligatoire :

- ✓ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : 699 900.50 € - 2 540 831.12 € soit au total 1 840 930.62 €
- ✓ le solde disponible de 11 353 001.73 € + 699 900.50 € - 1 840 930.62 € soit au total **10 211 971.61 €** est affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **9 512 071.11 €**
- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 002) de : **699 900.50 €**

✓ **BUDGET ANNEXE VILLAGE ARTISANS**

- à titre obligatoire :

- ✓ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : **1 005.18 €**
- ✓ le solde disponible est affecté comme suit :
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 002) de : **412 934.01 €**

✓ **BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

- à titre obligatoire :

- ✓ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : **176 876.69 €**
- ✓ le solde disponible est affecté comme suite :
 - Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) de : - 655 661.79 €

5. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

- **Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
- **Considérant** la teneur des débats, qui se sont déroulés lors de la Commission des Finances du 21 mars 2018,
- **Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide du vote au niveau :
 - du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres «opérations d'équipement»,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

et adopte le budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit comme suit :

▪ **BUDGET PRINCIPAL**

- Section de Fonctionnement : **35 187 855.11 €**
- Section d'Investissement : **16 796 945.44 €**

▪ **BUDGETS ANNEXES AVEC VOTE A L'OPERATION VILLAGES ARTISANS ENTREPRENANTS - BATIMENTS RELAIS - LOCAUX COMMERCIAUX- GENDARMERIE- MSP- EPIC OFFICE DE TOURISME VAL DE CHER-CONTROIS**

BUDGETS ANNEXES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
41005 Village Artisans Entreprenants	389 855.00 €	2 014 214.19 €
41009 Bâtiments relais	315 084.05 €	5 180 250.00 €
41010 Locaux commerciaux CCVCC	1 822.87 €	0.00 €
41011 Locaux commerciaux CCCL	64 053.88 €	101 135.00 €
41013 Gendarmerie	47 005.00 €	4 047 140.69 €
41017 MSP	218 184.91 €	494 045.00 €
41018 EPIC Office de Tourisme Val de Cher Controis	168 196.82 €	0.00 €

▪ **BUDGETS ANNEXES SANS VOTE A L'OPERATION ZA DES BARRELIERS DOULAIN - ZA DES BARRELIERS GRAND MONT- ZA LES AVENETTES- ZA SELLES-SUR-CHER- ZAE GRILLE MIDI – AMENAGEMENT DE ZONES – ZA SAINT AIGNAN – ZA NOYERS-SUR-CHER –**

BUDGETS ANNEXES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
41003 ZA Des Barreliers Doulain	3 719 093.00 €	3 501 564.14 €
41004 ZA Des Barreliers du Grand Mont	964 579.72 €	964 800.92 €
41006 ZA Les Avenettes	213 442.64 €	0.00 €
41007 ZA Selles sur Cher	124 010.00 €	892 024.45 €
41008 ZAE Grille Midi	712 605.26 €	712 600.26 €
41014 Aménagement de Zones	6 060 256.47 €	3 030 251.47 €
41015 ZA Saint Aignan	134 537.90 €	146 625.24 €
41016 ZA Noyers	122 891.62 €	115 876.91 €

▪ **BUDGET ANNEXE SPANC SUR LE TERRITOIRE VAL DE CHER CONTROIS ET SUR LE TERRITOIRE CHER A LA LOIRE**

BUDGETS ANNEXES SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
41001 SPANC CC Val de cher Controis	221 350.13 €	317 984.41 €
41002 SPANC EX-CC Cher à la Loire	8 145.28 €	4 792.76 €

Monsieur le Président tient à remercier Madame Elisabeth PENNEQUIN, 1^{ère} Vice-Présidente en charge des finances et des moyens généraux ainsi que Monsieur François DURIS, Responsable du service comptable, pour le travail accompli.

6. FISCALITE 2018 - VOTE DES TAUX

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **Vu** les dispositions du Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
 - **Vu** l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, qui organise la révision des valeurs locatives des locaux professionnels
 - **Vu** les statuts de la Communauté de Communes validés par arrêté préfectoral N° 41-2016-12-19-004 en date du 19 décembre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté de communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire,
 - **Considérant** que le Conseil communautaire doit fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises, le taux des taxes d'habitation et du foncier bâti et non bâti transférées,
- Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de fixer les taux comme suit :

FISCALITE 2018	
Contribution foncière des entreprises (CFE)	24,43 %
Taxe d'habitation transférée	9,44 %
Taxe foncière non bâtie transférée	2,49 %
Taxe foncière bâtie	1,50 %

7. FIXATION TAUX TEOM 2018 – SYNDICAT SMIEOMM VAL DE CHER

- **Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Locales,
 - **Vu** les dispositions du Code Général des Impôts,
 - **Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Controis en date 15 Janvier 2014 décidant de percevoir la TEOM,
 - **Vu** l'état de notification des bases d'imposition établi par les Services Fiscaux,
- Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de fixer le taux de la TEOM 2018 suivant les modalités ci-après :

TAUX TEOM 2018	
une collecte :	12,00 %
deux collectes	16,20 %
hors collecte directe	8.40 %
Zone unique : Ouchamps :	16.32 % (en cours d'harmonisation)



8. ATTRIBUTION DES AIDES À L'APPRENTISSAGE/AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL/FONDS DE CONCOURS

➤ AIDES À L'APPRENTISSAGE

Par délibération n° 27M17-6 du Conseil communautaire du 27 mars 2017, un dispositif d'aide à l'apprentissage a été mis en place sur le territoire communautaire. Ce dispositif a été modifié par délibération n° 26F18-4 du Conseil Communautaire du 26 février 2018. Les dossiers de demandes suivants ont été adressés à la Communauté :

Madame Claire TEXIER Salon de coiffure 4 Rue Constant Ragot 41110 SAINT-AIGNAN	Par courrier du 6 février 2018, Madame Claire TEXIER sollicite une aide financière suite au recrutement le 5 septembre 2017 de Melle Justine CHANTELOU, née le 5 mars 2000, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BP de coiffure.	2 000 €
SAS RTC 245 Rue des Aubépines 41110 SAINT-AIGNAN	Par courrier du 5 février 2018, Monsieur Xavier BOYER, représentant de la SAS RTC, sollicite la Communauté de communes pour une aide financière suite au recrutement le 4 septembre 2017 de M. Gabin RENAIRE, né le 18 juin 2002, en contrat d'apprentissage de trois ans pour préparer un Bac Pro Travaux publics,	3 000 €
SARL CHESNEAU SEBASTIEN 13 Rue du Château d'eau 41130 CHATILLON /CHER	Par courrier du 8 février 2018, Monsieur Sébastien CHESNEAU, gérant, sollicite la Communauté de communes pour une aide financière suite au recrutement le 4 septembre 2017 de M. Valentin BATAILLE, né le 27 juillet 2000, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP travaux forestiers.	2 000 €
Ville de Montrichard Val de Cher 25 Rue Nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	Par courriel du 6 février 2018, la Ville de Montrichard sollicite la Communauté de communes pour une aide financière suite au recrutement le 29 décembre 2017 de Melle Kaniné SYLLA, née le 20 novembre 1999, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP agent de propreté et d'hygiène.	4 000 €
SARL CABO'CH'ART 617 Rue de la Gitonnière 41110 SAINT-AIGNAN	Monsieur Eric BODIN, représentant de la Société CABO'CH'ART, a adressé le 6 octobre 2017 une demande d'aide à l'apprentissage pour le recrutement de M. Nicolas OMBREDANE, né le 22 décembre 1999, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BAC professionnel Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin.	2 000 €
SAS A.E.B. 11 Route de Blois 41400 MONTHOU/CHER	Monsieur Fabien PICHEREAU, Directeur des Ressources Humaines de la Société AEB, a adressé le 16 octobre 2017 trois demandes d'aides à l'apprentissage: Recrutement de M. Alexis PASNON, né le 3 mars 2000, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BAC PRO Maintenance des équipements industriels.	3 000 €
	Recrutement de M. Valentin DAVAL, né le 1er octobre 1999, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BTS Maintenance des matériels de construction et manutention.	3 000 €
SAS MAXDIS SUPER U CONTRES 69 rue de Cheverny 41700 CONTRES	La Société MAXDIS Super U de Contres a adressé une demande d'aide à l'apprentissage pour le recrutement de Melle Annaïg LE THEUF, née le 24 juillet 1998, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BTS Management des Unités Commerciales (MUC)	3 000 €

Conformément aux modifications apportées lors du Conseil Communautaire du 26 février 2018, les dossiers suivants doivent être revus :

Délibération du 18 septembre 2017		
SARL ROSA FLEURS 5 Boulevard de l'Industrie 41700 CONTRES	Monsieur Nicolas TOUCHAIN, Gérant de la SARL Rosa Fleurs, sollicite la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour une aide à l'apprentissage suite au recrutement d'un apprenti M. Jean KOEHLER, né le 23/02/2000, demeurant Les Rôtes à Couddes, préparant un CAP Vente produits d'équipements courants du 01/08/2017 au 31/07/2019 (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
Délibération du 16 octobre 2017		
DEPAN'MENAGER TRINEL 16B Route de la Houssaye 41700 SASSAY	Monsieur Vincent TRINEL, gérant de la SARL DEPAN'MENAGER TRINEL, sollicite la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour une aide à l'apprentissage suite au recrutement d'un apprenti M. Cyril GAUTHIER, né le 02/10/1999, demeurant 21, Rue George Diard 41150 VEUZAIN SUR LOIRE, préparant un CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques du 04/09/2017 au 31/08/2019 (déjà attribué 1 000€)	1 000 €
GARAGE EMMANUEL FAICHAUD 39, Route de Saint Aignan 41400 FAVEROLLES/CHER	Monsieur Emmanuel FAICHAUD, gérant de la SARL GARAGE EMMANUEL FAICHAUD, sollicite la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour une aide financière suite au recrutement d'un apprenti M. Romain SERGEANT, né le 06/05/2000, demeurant 41, Route de Saint Aignan 41400 Saint-Julien-de-Chédon, préparant un CAP peinture en carrosserie du 04/09/2017 au 31/08/2018 (déjà attribué 500 €)	500 €
SARL BARDET SN 14, Boulevard de l'Industrie 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	Madame Véronique BARDET, gérante de la SARL BARDET SN, sollicite la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour une aide financière suite au recrutement d'un apprenti M. Corentin CHEVREAU, né le 18/10/2002, demeurant 6 Impasse de l'Eglise 41110 POUILLE, préparant un CAP installateur thermique du 18/10/2017 au 31/08/2019 (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
Délibération du 15 décembre 2017		
Monsieur Marc BERTHAULT Boucher-Charcutier 10 Rue Rouget de l'Isle 41110 SAINT-AIGNAN	Monsieur Marc BERTHAULT, boucher charcutier à Saint-Aignan, a adressé le 6 novembre 2017, une demande d'aide à l'apprentissage. Il a recruté depuis le 12 septembre 2017, M. Emilien ESNARD, né le 20 août 2002, en contrat d'apprentissage de deux pour préparer un CAP de charcutier traiteur. (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
CREA TIF ATTITUDE Salon de Coiffure 36 Route de Vierzon 41110 THESEE	Recrutement de Melle Loane VINCENT, née le 21 juillet 2002, pour un contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Coiffure. (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
SANDRE Stanislas Plombier Chauffagiste 36 Route de Vierzon 41110 THESEE	Recrutement de M. Albéric BOUCHER, né le 25 juillet 2000, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP installateur sanitaire. (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
Entreprise Laurent MONPROFIT Maçonnerie Générale 15 Rue de Chaumillon 41110 THESEE	Recrutement de M. Giovanni MECQUESSE, né le 20 juin 2001, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP de maçon. (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €

GARAGE CHENNEVEAU Rue Henri Goyer 41120 FOUGERES/BIEVRE	Recrutement de M. Maxime BONNET, né le 7 août 2002, en contrat d'apprentissage de deux ans, pour préparer un CAP Maintenance véhicules automobiles (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
La Botte d'Asperges 52 Rue Pierre Henri Mauger 41700 CONTRES	Monsieur Laurent KNAPP, gérant du restaurant La Botte d'Asperges, a adressé le 12 octobre 2017, une demande d'aide à l'apprentissage pour le recrutement de Monsieur Théo BRETON, né le 10 janvier 2002, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP cuisine (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €
SARL EVENTS Le Relais des Landes Les Landes 41120 OUCHAMPS	Madame et Monsieur PARISIS, gérants de l'hôtel-restaurant "Le Relais des Landes" à Ouchamps, ont adressé une demande d'aide à l'apprentissage pour le recrutement de Melle Mélissandre LECLAIRE, née le 7 mai 2002, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Cuisine. (déjà attribué 1 000 €)	1 000 €

Après examen des demandes par les membres de la Commission ad 'hoc Finances-Développement-Economique réunie le 21 mars 2018, il convient désormais au Conseil de fixer, conformément au dispositif susvisé, la liste des bénéficiaires et les modalités de versement.

- **Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;
 - **Vu** la délibération N° 27M17-6 du Conseil communautaire du 27 mars 2017, adoptant le dispositif d'aide à l'apprentissage sur le territoire communautaire ;
 - **Vu** la délibération N° 26F18-4 du Conseil communautaire du 26 février 2018 modifiant les modalités du dispositif susvisé,
 - **Vu** le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;
- Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue au sein du dispositif d'aides à l'apprentissage comme susvisé.

➤ **DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : Madame GANDIA Sophie - Restauratrice à MONTRICHARD VAL DE CHER**

Par courrier du 15 janvier 2018, Madame Sophie GANDIA, propriétaire d'un hôtel-restaurant sis 20 Avenue de la Gare à Montrichard Val de Cher, sollicite une aide financière auprès de la Communauté de communes pour l'acquisition de matériel nécessaire à son activité. Le montant de l'investissement est de **17 727.80 € HT**. Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 21 mars 2018, le Président propose au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement pour le financement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 27 mars 2017, de verser une aide égale à 20% du montant HT de l'investissement, aide plafonnée à 4 000 €.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;
 - **Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;
 - **Vu** la délibération n° 27M17-4 du Conseil Communautaire du 27 mars 2017 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;
 - **Vu** la demande présentée le 15 janvier 2018 par Madame Sophie GANDIA ;
 - **Vu** l'avis favorable des membres de la Commission ad 'hoc Finances en date du 21 mars 2018, pour le versement d'une aide égale à 20% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 4 000 € ;
- Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide l'octroi d'une aide de **3 545 €** correspondant à 20% des dépenses éligibles justifiées plafonnées, au titre du développement économique, à Madame Sophie GANDIA, propriétaire d'un hôtel - restaurant sis 20 Avenue de la Gare à Montrichard Val de Cher, afin de financer l'investissement qu'elle doit réaliser pour l'acquisition de matériel nécessaire à son activité. Le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses. Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au compte 20422 opération 201804 du budget principal 2018.

➤ **ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS**

▪ **COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER : Aménagement d'un bâtiment rue de la Chancellerie pour la mise en place d'une Maison de Services Au Public (MSAP)**

Par courrier du 20 février 2018, la Commune de Montrichard Val de Cher sollicite la Communauté de Communes pour un fonds de concours afin de financer des travaux d'aménagement d'un bâtiment rue de la Chancellerie sur ladite commune permettant la mise en place d'une Maison de Services Au Public, et ce dans le cadre du dispositif de fonds

de concours mis en place par l'ex-Communauté de Communes du Cher à la Loire le 18 mars 2013. Le montant des travaux s'élève à la somme de **356 000 € HT**.

AU TITRE DU PROGRAMME DE LA VOIRIE TOURISTIQUE

▪ COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER : Opération de réhabilitation et d'aménagement du centre-ville (phase 1)

Par courrier du 5 février 2018, Monsieur Pierre LANGLAIS, maire-délégué de la Commune historique de Montrichard, sollicite un fonds de concours de la Communauté de communes au titre du dispositif «voirie touristique» pour financer l'opération de réhabilitation et d'aménagement du centre-ville (phase 1) de sa commune. Le coût estimé des travaux est de **2 000 000 € HT** dont **915 612 € HT** pour les réseaux.

AU TITRE DU PROGRAMME DE L'ENFANCE JEUNESSE

COMMUNE DE PONTLEVOY : Construction d'un terrain multisports

Par courrier du 22 février 2018, Monsieur Jean-Louis BERTHAULT, Maire de Pontlevoy, sollicite la communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours au titre de la compétence enfance-jeunesse pour la construction d'un terrain multisports. Le montant de l'investissement s'élève à 45 747 €HT dont 17 620 € pour l'acquisition de matériel.

COMMUNE DE NOYERS/CHER : Aménagement d'un skate-park

Par courrier du 15 février 2018, Monsieur Philippe SARTORI, Maire de la Commune de Noyers-sur-Cher, sollicite la Communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours au titre de la compétence enfance-jeunesse pour l'aménagement d'un skate-park. Le montant de l'investissement s'élève à **39 774 € HT** dont 34 584 € pour l'acquisition des équipements.

AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDES 2016-2020 AUX COMMUNES MEMBRES

▪ COMMUNE DE FEINGS

Travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de la Bièvre

Par courrier du 6 février 2018, Madame Karine MICHOT, Maire de la Commune de Feings, sollicite la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'attribution d'un fonds de concours de **11 900 €** au titre du programme d'aides aux communes membres 2016-2020 pour le financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement Rue de la Bièvre. Le montant total de l'opération s'élève à **23 955 € HT**.

Travaux mairie et école

Par courrier du 6 février 2018, Madame Karine MICHOT, Maire de la Commune de Feings, sollicite la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'attribution d'un fonds de concours de **4 000 €** au titre du programme d'aides aux communes membres 2016-2020 pour le financement des travaux nécessaires pour remplacer les fenêtres des bureaux de la mairie et des portes des sanitaires de l'école. Le montant total de l'opération s'élève à **8 564 € HT**.

Pour ces demandes, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés ».

- **Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;
 - **Vu** les délibérations en date du 11 avril 2016 et du 26 février 2018 définissant les critères de versement des fonds de concours au titre du programme d'aide aux Communes membres ;
 - **Vu** les demandes susvisées ;
 - **Vu** l'avis favorable des membres de la Commission Finances du 21 mars 2018 ;
 - **Vu** le montant des crédits inscrits au budget principal de la Communauté ;
 - **Considérant** que le montant du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, pour les communes susvisées ;
- Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les fonds de concours comme suit :

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
Montrichard Val de Cher	Aménagement bâtiment Rue de la Chancellerie Mise en place d'une MSAP	40 000 €

✚ Au titre du programme voirie touristique

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
Montrichard Val de Cher	Réhabilitation et aménagement du centre-ville – Phase 1 -	70 000 €

✚ Au titre du programme enfance jeunesse

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
Pontlevoy	Construction d'un terrain multisports	8 810 €
Noyers-sur-Cher	Aménagement skate parc	17 292 €

✚ titre du programme d'aides 2016-2020

Feings	Travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de la Bièvre	11 900 €
	Remplacement fenêtre des bureaux de la mairie et portes sanitaires de l'école	4 000 €

Le versement de ces fonds de concours sera effectué sur présentation d'une délibération concordante des Conseils municipaux des communes susvisées et d'un décompte de paiement certifié par le comptable public justifiant les dépenses réalisées. Monsieur le Président est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces. Comme précisé dans les délibérations du 26 février 2018 pour les fonds de concours au titre du programme de la voirie touristique et du programme enfance-jeunesse, le commencement de l'opération devra intervenir dans un délai de 24 mois à compter de la notification de l'attribution. Le défaut de commencement de l'exécution de l'opération dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. L'opération devra être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la date de commencement. Au-delà, les demandes de paiement sont déclarées irrecevables. Pour l'ensemble de ces dossiers, Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous actes et pièces y afférents.

9. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur Claude SAUQUET, Vice-Président en charge du développement culturel et vie associative sur le territoire communautaire, informe les élus que pour l'année 2018, la Commission ad hoc Finances-développement culturel et vie associative qui s'est réunie le 18 mars 2018, propose au Conseil d'inscrire la somme de 1 094 921 € au compte 6574 du budget général et de verser une subvention aux organismes suivant liste suivante :

Type	Associations et organismes privés	Subventions 2018
6554	Contributions aux organismes de regroupement	
	Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	52 000,00 €
	Syndicats Gémapi	320 000,00 €
	Syndicat Mixte Ouvert SDAN 41	17 000,00 €
	GIP RECIA	5 000,00 €
Sous-total		394 000,00 €
657364	SPIC	
TOURISME		
	OT Montrichard	155 000,00 €
	OT Montrichard rappel 2017	200 000,00 €
Sous-total Tourisme		355 000,00 €
65738	Contributions autres organismes	
SANTE		
	PAIS	65 000,00 €
Sous-total SANTE		65 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	

EMPLOI Soutiens aux missions locales			
	Mission Locale du Romorantinais Monestois		20 000,00 €
	Mission Locale de Blois		22 670,00 €
Sous-total Emploi			42 670,00 €
MUSIQUE soutien aux écoles de musique et harmonies			
	École de Musique du Val de Cher		16 940,00 €
	Ecole de Musique de Selles-sur-Cher		28 660,00 €
	Ecole de Musique de Selles-sur-Cher - Orchestre Percussions		2 200,00 €
	HARMONIE Les Montils - cursus complet 200€/élève/an		800,00 €
	AICEM Vallée du CHER Montrichard Val de Cher - cursus complet 200€/élève/an		35 810,00 €
	AICEM Harmonie		500,00 €
Sous-total Action Culturelle			84 910,00 €
SCOLAIRE : Coopératives scolaires et associations parent d'élèves - Projets pendant les périodes scolaires			
	Ecole de la Vallée des Meuniers – Monthou-sur-Cher	Arts du cirque	893,00 €
	Ecole maternelle Le Chat Botté – Montrichard Val de Cher	Do ré mi fa sol à l'école	786,00 €
	Ecole maternelle Les P'tits Princes – Noyers-sur- Cher	Anim'Art	920,00 €
	Ecole élémentaire - Pouillé	Danse africaine	1 500,00 €
	Ecole maternelle – Fougères-sur-Bièvre	Nature-Jardin	3 340,00 €
	Ecole primaire Jacques Prévert - Thésée	Chantons en canon	923,00 €
	Ecole élémentaire Les P'tits Princes – Noyers-sur-Cher	Classe du goût	900,00 €
	Ecole élémentaire Victor Hugo - St Aignan	Classe du goût	615,00 €
	USEP - Angé / Saint-Julien-de-Chédon	Etoile cyclo	500,00 €
Sous-total Action scolaire			10 377,00 €
Animations de la vie locale : projets culturels et artistiques			
	Comité des Fêtes de Pontlevoy	La tête et les jambes	1 489,00 €
	Compagnons Philippe de Béthune	Fête médiévale 2018	3 052,00 €
	Les mangeurs de sons	Festival rock	768,00 €
	Just a country 41	Festival country	300,00 €
	Castel vie et joie	Spectacles	5 580,00 €
	Castel vie et joie	Le jour et la nuit	2 070,00 €
	Evénement Thésée Culture	Tête de mule	1 242,00 €
	Evénement Thésée Culture	Contes et danses d'asie	398,00 €
	Associations Saint-Denis Saint-Hilaire	Académia Arcadia	1 000,00 €
	TEAM Montrichard	Concert musiques et vins	750,00 €
	Agora	3 conférences	2 000,00 €
	En souvenir de Romuald	Soirée années 80	577,00 €

	ARPM	Partageons la nature	375,00 €
Sous-total Animations locales			19 601,00 €
Animations de la vie locale : rassemblements sportifs			
	TEAM Montrichard	Touraine primeur	2 250,00 €
	CAM Vallée du cher-Controis	Corrida du Touraine primeur	1 500,00 €
	Foulées Controises	Les foulées Controises	700,00 €
	Aviron Club Val de Cher	Achats de matériel	1 830,00 €
	Aviron Club Val de Cher	Promotion de l'activité	170,00 €
	Club de Voile des Trois Provinces	stages de voile	1 395,00 €
	Club de Voile des Trois Provinces	Achats 2 dériveurs	2 000,00 €
	Aventure Canoé	Achats équipements	1 680,00 €
Sous-total rassemblements sportifs			11 525,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2018 - part région			
	Commune de Fougères- sur-Bièvre	Zygonphonies 2018	7 654,00 €
	Commune de Contres	Les Arts dans la rue	7 267,00 €
	Arlequin	Soirées lumineuses	12 900,00 €
	Assoc Festival de musique de Pontlevoy	Festival 2018	12 000,00 €
	Assoc Festival des chansons à boire	Festival 2018	1 360,00 €
	Compagnie du hasard	L'Adorée	2 276,00 €
	Compagnie du hasard	Juillet au Grand Orme	5 374,00 €
	Compagnie du hasard	Viens jouer au Grand Orme	952,00 €
	La Marelle	Le Chœur enchante les pierres	1 800,00 €
	ACEM	Ballade italienne	1 200,00 €
	Médiator	Blues qui tourne	1 500,00 €
	Art'Hist	Conférences et animations	2 021,00 €
	Cinéma Le Petit Casino	Education à l'image	1 883,00 €
	Cinéma Le Régent	Education à l'image	1 333,00 €
Sous-total PACT 2018 part région à reverser			59 520,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2018 - part communauté			
	Arlequin	Soirées lumineuses	6 000,00 €
	Assoc Festival de musique de Pontlevoy	Festival 2018	7 500,00 €
	Assoc Festival des chansons à boire	Festival 2018	1 400,00 €
	Compagnie du hasard	L'Adorée	2 452,00 €
	Compagnie du hasard	Juillet au Grand Orme	6 609,00 €
	Compagnie du hasard	Viens jouer au Grand Orme	1 114,00 €

	La Marelle	Le Chœur enchante les pierres	900,00 €
	ACEM	Ballade italienne	800,00 €
	Médiator	Blues qui tourne	900,00 €
	Art'Hist	Conférences et animations	2 250,00 €
	Cinéma Le Petit Casino	Education à l'image	3 400,00 €
	Cinéma Le Régent	Education à l'image	800,00 €
Sous-total PACT 2018 part communauté			34 125,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2017 - part communauté			
PACT	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan Cap' asso	Solde 2017 à verser	1 700,00 €
Sous-total PACT 2017 part communauté			1 700,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2017 - part région			
PACT	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan Cap' asso	Solde 2017 à verser	703,50 €
PACT	Art'Hist " de l'animation local en histoire de l'art »	Solde 2017 à verser	685,50 €
PACT	Commune de Fougères/Bièvre " Les Zygophonies"	Solde 2017 à verser	3 083,00 €
PACT	Commune de Contres " Les Arts dans la rue"	Solde 2017 à verser	3 158,50 €
PACT	Compagnie de jazz" Festival de jazz en Val de Cher"	Solde 2017 à verser	5 152,50 €
PACT	Médiator "Harmonicas sur Cher"	Solde 2017 à verser	5 153,00 €
PACT	Médiator "La Ptite Laine"	Solde 2017 à verser	419,00 €
PACT	Médiator "Blues à Chateaufieux"	Solde 2017 à verser	586,50 €
PACT	Compagnie du Hazard " Causerie et comédie dans les chais"	Solde 2017 à verser	1 131,00 €
PACT	Compagnie du Hazard " à la découverte de Shakespeare"	Solde 2017 à verser	2 078,00 €
PACT	Les Amis du Château de Chémery "Les artisans du songe..."	Solde 2017 à verser	455,50 €
PACT	Les Amis du Château de Chémery "Théâtre burlesque..."	Solde 2017 à verser	134,50 €
PACT	La Marelle "Le chœur vient à vous"	Solde 2017 à verser	577,50 €
Sous-total PACT 2017 part région à reverser			23 318,00 €
LOGEMENT			
	ADIL "Conseil et information auprès du public pour le logement et la maîtrise de l'énergie		12 000,00 €
Sous-total Logement			12 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
	Jeunes Agriculteurs de Loir et Cher		300,00 €
	INITIATIVE Loir et Cher		15 000,00 €
Sous-total Développement éco			15 300,00 €
TOTAL			1 094 921,00 €

Après l'attribution de ces subventions, Monsieur le Président, indique à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de mener une réflexion sur les associations sportives qui ne reçoivent actuellement aucune aide du fait qu'elles ne relèvent pas de la compétence communautaire. Il tient à souligner qu'elles travaillent activement pour les jeunes du territoire et qu'à terme, il serait souhaitable de les soutenir. Dans ce cadre, Monsieur COURTAULT Pascal, élu communautaire de Montrichard Val de Cher précise que le tournoi international U17 de football de sa commune soutenu par l'ex-Communauté du Cher à la Loire, n'a pas obtenu cette année de subvention. Madame Zita GOMES DE SA, élue communautaire de la Commune de Saint-Aignan demande de la solidarité entre les communes pour permettre aux associations de poursuivre leurs actions. Enfin, Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-Présidente en charge des finances et moyens généraux, indique qu'il convient de relativiser car sur la somme globale de **1 094 921 €** seule la somme de **280 921,00 €** est attribuée aux associations. Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, décide d'attribuer et de verser pour l'année 2018, une subvention aux Associations et organismes privés pour une somme totale de **1 094 921 €**, répartie comme susvisé. Enfin Monsieur Claude SAUQUET, Vice-Président en charge du développement-culturel, conclut en informant les élus que la brochure de la saison culturelle 2018 du territoire remise ce soir à chacun a été largement diffusée auprès des opérateurs touristiques lors des bourses touristiques de Chailles et Montlouis, mais également auprès de chaque antenne de l'office de tourisme communautaire. Elle y fait apparaître, les manifestations soutenues par la Région, par le Département et par le Syndicat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

10. COMPETENCE SANTE - MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT D'ELUS- VOYAGE D'ETUDES EN ROUMANIE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR PERSONNE EXTERIEURE QUALIFIEE Y PARTICIPANT

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour. A ce titre, les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions en application des articles L 2121-18 et 2123-18-1, R 2123-22-1 et R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil communautaire. Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce mandat spécial doit être délivré : à des élus nommément désignés pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps accomplie dans l'intérêt communautaire et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifiée. Dans le cadre de la compétence santé dont est dotée la Communauté et face à la désertification médicale sur le territoire communautaire, Monsieur le Président a proposé à l'Assemblée, lors du Conseil communautaire du 19 mars dernier, d'initier des contrats d'engagement avec des étudiants en faculté de médecine. En contrepartie du remboursement des frais d'études engagés, l'étudiant intéressé s'engagera à travailler sur le territoire pour une période déterminée après l'obtention de sa thèse. Ledit contrat sera présenté au bureau exécutif du 23 avril prochain. Monsieur le Président a ensuite exposé à l'Assemblée que cette démarche pouvait être initiée avec une faculté de médecine implantée à IASI en Roumanie où se situe l'une des deux facultés de médecine accueillant des étudiants entre autres de nationalité francophone. Ainsi, Monsieur le Président a présenté le projet de voyage d'études d'élus communautaires à l'IASI en Roumanie, qui se déroulera du 11 au 14 mai 2018 soit sur une durée de 4 jours, lors duquel, il sera accompagné de deux élus communautaires, Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président et Monsieur Philippe SARTORI, élu communautaire et maire de la Commune de Noyers-sur-Cher et d'une personne extérieure qualifiée dans le domaine de la santé. Le coût global de ce voyage pour le Président et les deux élus communautaires est estimé à hauteur de 3 900 € susceptible d'obtenir un accompagnement financier par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher. Ce projet ayant reçu un avis favorable lors de la séance communautaire du 26 mars dernier, il est donc proposé au Conseil de donner à titre dérogatoire un mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, à Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge de la santé et à Monsieur Philippe SARTORI, élu communautaire et maire de la Commune de Noyers-sur-Cher, dans le cadre du déplacement susvisé. Les élus seront accompagnés d'une personne qualifiée dans le domaine, en la personne de Monsieur François COULON, Vice-Président en charge de la santé au sein de l'ex-Communauté du Controis, initiateur de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) communautaire sise à Contres et ayant exercé la profession de médecin depuis plus de 40 ans et dont la carrière professionnelle s'est achevée au sein de la MSP de Contres. Ces dernières années d'activités ont été consacrées à lutter contre la désertification médicale du territoire communautaire. Il est donc également proposé au Conseil de se prononcer sur le remboursement des frais de voyage de Monsieur François COULON, dont le coût global est estimé à hauteur de 1 300 €. Face à la désertification médicale du territoire communautaire, Monsieur Francis MONCHET, élu communautaire et maire de la Commune de Selles-sur-Cher, est favorable à cette initiative. Madame Zita GOMES, élue communautaire de la Commune de Saint-Aignan, souligne que le besoin en médecins est ressenti par l'ensemble des communes membres. Monsieur le Président précise à Monsieur Pierre LANGLAIS, maire-délégué de la Commune historique de Montrichard, qu'actuellement, 17 médecins supplémentaires sont nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire. Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge de la santé, indique que si aucune action n'est menée dans les 4 ans à venir, la situation sera problématique. A partir d'un diagnostic qui sera établi avec l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire dans le cadre du

conventionnement local sur la santé et la famille sur le territoire communautaire avec la CAF 41 et l'ARS Centre Val de Loire, pour lequel le Conseil s'est prononcé favorablement lors de la séance communautaire du 16 octobre 2018, il conviendra de trouver des solutions afin dans un premier temps de maintenir l'offre actuelle avant de même de la développer.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment les articles L 2123-18 et R 2123-22-1,
- Considérant que les frais exposés dans l'exercice des fonctions de Président de Vice-Président et de délégué communautaire donnent droit au remboursement de ceux-ci lorsqu'elles s'exécutent dans le cadre de mandats spéciaux présentant un intérêt communautaire,
- **Vu** l'avis favorable émis par le Conseil communautaire lors de la séance du 26 mars 2018 pour le voyage du Président et d'élus à IASI en Roumanie où se situe l'une des facultés en médecine accueillant des étudiants français,
- **Considérant** la nécessité de lutter contre la désertification médicale sur le territoire communautaire, Le Conseil, **à l'unanimité**, donne mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, à Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président, à Monsieur Philippe SARTORI, élu communautaire et maire de la Commune de Noyers, pour leur déplacement à l'IASI en Roumanie à compter du 11 mai 2018 pour une durée de 4 jours afin d'initier des contrats d'engagement avec des étudiants en faculté de médecine de la ville et décide de procéder au remboursement des frais liés à ce mandat spécial dont le coût global est estimé à 3 900 €. Le Conseil se prononce également favorablement au remboursement des frais de voyage de Monsieur François COULON, personne qualifiée, invité en raison de sa longue expérience dans le domaine de la santé sur le territoire communautaire. Le coût réel de ces frais est estimé à 1 300 €.

Développement économique

11. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BT N° 6 SITUEE RUE DES ALBIZIAS A CONTRES

Afin de poursuivre le développement économique de la zone d'activités sur la commune de Contres et d'éviter la création de friches industrielles, il est proposé au Conseil communautaire d'acquérir au prix de 500 000 € H.T, TVA en sus, un ensemble immobilier, appartenant à la SA Natiocréditbail, sise 12 rue du Port, 92000 NANTERRE représentée par Madame Pauline ALLARY, comprenant d'un local commercial d'une surface de 1 028 m² ainsi qu'une quarantaine d'emplacements de parking. L'ensemble est situé sur la parcelle cadastrée section BT n°6 (3 875 m²), rue des Albizia à Contres.

- **Vu** l'avis du Service des Domaines en date du 28 novembre 2017,
- **Considérant** qu'il est important de poursuivre le développement économique du territoire, Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide d'acquérir l'ensemble immobilier cadastré section BT n°6 (3 875 m²) situé rue des Albizias à Contres appartenant à la SA Natiocréditbail, représentée par Madame Pauline ALLARY, sise 12 rue du Port, 92000 NANTERRE moyennant le prix de **500 000 € H.T** (TVA en sus) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à cette affaire.

12. VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F N°2056 SISE ZA LES PLANTES A NOYERS-SUR-CHER, A LA SARL HOLDING LE QUEAU

Madame Samira LE QUEAU, représentante de la SARL Holding Le Queau, sise au 9 chemin de la Bruyère à SEUR (41120), souhaite acquérir la parcelle cadastrée section F n°2056 d'une superficie totale de 2 201 m² sise ZA Les Plantes à Noyers-sur-Cher. Il est proposé au Conseil de vendre ces parcelles, moyennant le prix de 10 euros H.T. le m² (TVA en sus).

- **Vu** l'avis du service des Domaines en date du 8 septembre 2017,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de poursuivre le développement économique du territoire, Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de vendre à la SARL Holding Le Queau, représentée par Madame Samira LE QUEAU, sise au 9 chemin des Bruyères à SEUR (41120), la parcelle cadastrée section F n°2056 d'une superficie totale de 2 201 m² sise ZA Les Plantes à Noyers-sur-Cher, moyennant le prix de **10 euros H.T.** le m² (TVA en sus) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

Politique culturelle, sportive et de loisirs

13. ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2018

Le Président de la Communauté Val de Cher-Controis expose au Conseil que différentes mesures de soutien à l'enseignement musical ont été reconduites dont l'aide à la formation musicale, à l'achat de partitions et d'instrument par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher. Il est donc possible de solliciter une aide au financement pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique communautaire pour l'année 2017-2018 ainsi que pour l'acquisition de partitions et d'un instrument. Il s'agit cette année de l'acquisition d'un trombone Yamaha de **1 176.42 € HT**. En conséquence, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher. Le Conseil, **à l'unanimité**, décide de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de Loir-et-Cher dans le

cadre de toutes les mesures de soutien à l'enseignement musical susvisée. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Enfance Jeunesse

14. GESTION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE MONTRICHARD VAL DE CHER: APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes dispose, sur la commune de Montrichard Val de Cher, d'une structure multi-accueil « La Maison des Lutins » d'une capacité de 16 places, située 32 rue du Gazomètre, 41400 Montrichard Val de Cher. La structure est actuellement ouverte 36 heures par semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h30 à 17 h 30. Il est constaté aujourd'hui que le fonctionnement du multi-accueil ne permet pas de répondre de la manière la plus satisfaisante aux besoins des familles, d'où la nécessité d'évoluer vers un multi-accueil ouvert 5 jours par semaine. Dans ce cadre, le bâtiment situé 38, rue des Bois à Montrichard Val de Cher (dans les locaux actuels du Relais Assistants Maternels itinérant « La p'tite vadrouille ») sera aménagé afin d'y installer le nouvel équipement de 18 places, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée d'août 2019 et destiné à remplacer l'actuel multi-accueil de Montrichard Val de Cher, géré en régie. En application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient dès lors au Conseil communautaire de se prononcer sur le mode de gestion qu'il entend mettre en œuvre pour la gestion de cette structure. Afin d'harmoniser le mode de gestion des structures « petite enfance » communautaires (Contres, Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher et Montrichard Val de Cher), il est proposé de recourir à une gestion déléguée. Les principales caractéristiques des prestations qui seraient confiées au titulaire de la convention envisagée figurent au rapport ci-annexé. Aussi, il est proposé de recourir à une concession de service public à compter du 03 juin 2019 d'une durée de deux (2) ans, deux (2) mois et d'environ vingt (20) jours jusqu'au terme des 2 autres contrats de délégation de service public soit jusqu'au 23 août 2021. Pour ce faire, il convient de lancer la procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Monsieur le Président propose et rapporte le document ci-joint intitulé rapport de principe. Madame Christine OLIVIER, élue communautaire de la Commune Pontlevoy, souligne qu'il conviendra d'être vigilant pour maintenir l'autonomie du personnel qui devra s'adapter à de nouvelles conditions de travail. Le Président et Madame Zita GOMES DE SA, élue communautaire de la Commune de Saint-Aignan, lui précisent que sur leur commune respective il n'y a eu aucun problème lors du passage en concession de service public pour la gestion de leur structure multi-accueil.

- **Vu** l'article L.1411-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant et transmis aux membres de l'assemblée le 3 avril 2018,
- **Vu** l'avis du Comité Technique du 6 avril 2018.

- **Entendu** l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le principe du recours à une concession de service public pour la gestion de la structure multi-accueil de Montrichard Val de Cher et le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions conformément aux dispositions des articles L. 1411-4 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

15. COMMISSION CONCESSION – GESTION MULTI-ACCUEIL – MODALITÉS DE DEPOT DES LISTES

Monsieur le Président rappelle que conformément aux articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), la procédure de concession d'un service public nécessite l'intervention d'une Commission élue par l'assemblée délibérante de l'EPCI, dite « commission concession », notamment pour procéder à : l'ouverture des plis contenant les candidatures, l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre, l'ouverture des plis contenant les offres et la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation. L'article L.1411-5 du CGCT fixe la composition de cette commission, à savoir pour la Communauté de Communes Val de Cher-Controis :

- L'autorité habilitée à signer la concession de service public ou son représentant dûment habilité par délégation, Président de la Commission ;
- Cinq (5) membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste; Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.
- Le comptable de la Collectivité et un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Loir-et-Cher (DDCSPP 41), peuvent également siéger à la Commission avec voix consultative, s'ils y sont invités par le Président de la Commission ;
- Des agents de la collectivité ou des personnes extérieures à la Collectivité, après désignation par arrêté du Président de la Commission peuvent également participer aux réunions de la Commission avec voix consultative.

S'agissant des Commissions de concession, l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que, préalablement à cette élection, « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ». Aussi, il est proposé au Conseil de définir les conditions de dépôt des listes des candidats susceptibles de composer la Commission « multi-accueil » dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Il est précisé que l'élection de cette Commission se déroulera lors de la séance du Conseil Communautaire du 4 juin 2018.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 et D.L1411-3 à D.1411-5,
- **Considérant** que la Communauté de Communes Val de Cher-Controis souhaite déléguer la gestion du multi-accueil de Montrichard Val de Cher,
- **Considérant** que les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales imposent l'intervention d'une commission concession pendant la procédure de concession,
- **Considérant** que l'article D.1411-5 du CGCT impose que, préalablement à cette élection, « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes » des candidats susceptibles de composer ladite commission,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de la Commission « multi-accueil »,
- **Considérant** que cette commission doit être élue par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04 juin 2018, Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera appelée à recevoir et analyser les candidatures et les offres, à dresser la liste des candidats admis à remettre une offre, et à donner son avis sur les candidats avec lesquels ils pourront engager les négociations. Le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit avoir lieu au plus tard au terme de l'appel nominal de la séance du Conseil Communautaire dont l'ordre du jour prévoit l'élection de ladite commission, soit le 04 juin 2018. Les élections auront lieu à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

16. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PONTLEVOY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS

Madame Anne-Marie COLONNA, Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Val de Cher-Controis exerce la compétence Enfance et Jeunesse, au titre de ses compétences facultatives. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil que la Communauté de Communes contractualise une convention avec l'Association Familles Rurales de Pontlevoy afin d'organiser l'accueil de loisirs extrascolaires «La Farandole», l'accueil ados dit «Le Bocal» ainsi que du Multi accueil «A petits Pas» situés sur le territoire communal en maintenant le principe de fonctionnement, initié à l'époque entre l'Association Familles Rurales et la Commune de Pontlevoy et en attribuant une subvention d'équilibre d'un montant de 82 004 euros pour la gestion des services susvisés au titre de l'année 2018. Cette convention annuelle définit les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes apporte son soutien aux activités de l'Association Familles Rurales sise à Pontlevoy.

- **Après** lecture de la convention par Madame Anne-Marie COLONNA, Vice-Présidente en Charge de l'Enfance et de la Jeunesse,
- **Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes de Val de Cher Controis et du Cher à La Loire et fixant les compétences du nouvel EPCI ;
- **Vu** la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration en particulier l'article 10 relatif aux demandes de subvention présentées par les associations auprès d'une autorité administrative Modifié par la LOI n°2016-1321 du 7 octobre 2016 ;
- **Vu** la délibération du 26 juin 2017 portant approbation des statuts communautaires ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse en date du 15 février 2018 ;
- **Considérant** que la gestion des accueils de loisirs extrascolaires ainsi que des établissements de la Petite Enfance sont déclarés d'intérêt communautaire conformément aux statuts de l'EPCI ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 82 004 € à l'Association Familles Rurales de Pontlevoy pour le fonctionnement des services extrascolaires et du Multi-Accueil et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs 2018. La subvention sera versée à l'association susvisée conformément aux modalités de versement définies par la convention d'objectifs et que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2018.

Affaires diverses

▪ SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Monsieur Alain GOUTX, Vice-Président à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle qu'une réflexion doit être menée pour permettre l'implantation des gens du voyage qui souhaitent se sédentariser, notamment par la création de terrains familiaux locatifs. Dans ce cadre, la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale – la MOUS – est un outil du plan départemental qui accompagnera la Communauté porteuse de la maîtrise d'ouvrage de ce projet et les

familles des gens du voyage dans le processus de régularisation des situations de sédentarisation. Cette prestation d'ingénierie est prise en charge financièrement par la Communauté qui pourra bénéficier d'un financement spécifique de l'Etat à hauteur de 50 % du montant HT de la dépense. Les objectifs de la MOUS pourront porter dans un premier temps, en 2018 ; sur la création d'un observatoire permettant d'établir un diagnostic de la situation de sédentarisation des gens du voyage sur le territoire communautaire. Pour mener un plan d'actions efficace, le Conseil, à la majorité (Pour : 42, Contre : 2, Abstention : 6) émet un avis favorable pour le lancement d'une étude permettant d'établir un diagnostic de la situation sur le territoire. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Planning.

- **CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Lundi 4 juin 2018 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Soings-en- Sologne.

La séance levée à 21 h 00
Contres, le 24 avril 2018

Le Président

Jean-Luc BRAULT

